

**Spéciale Projet de Loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants  
Et la mise en oeuvre de Parcoursup**



<http://www.renasup.org/>



[@ReseauRenasup](https://twitter.com/ReseauRenasup)



[Renasup France](https://www.facebook.com/RenasupFrance)

L'appel à la **vigilance et au mouvement** d'Yves Ruellan,  
Président de RenaSup devant l' **Universitarisation de**

**l'Enseignement Supérieur**

**Une journée nationale Mercredi 7 février 2018**

**Un Enseignement Supérieur en pleine (r)évolution**

[Invitation ici](#)



**Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants**



Le texte déposé par le gouvernement ([ici](#))  
et les amendements adoptés ([ici](#))



Le support de notre audition à l'Assemblée Nationale par Gabriel  
Attal rapporteur du Projet de loi ([ici](#))

## 1. Quelques points d'attention sur ce projet de loi

[Accéder à la version détaillée ici.](#)



De nouvelles possibilités pour les universités avec pour certaines **Oui/Oui si** et pour d'autres **Oui/Oui Si/Attente**.

**Des attendus** dans **toutes** les formations sélectives (BTS, CPGE, etc...) ou non (Licences à l'université)



Une réflexion à engager afin de **positionner les lycées dans une contribution aux dispositifs mis sous la responsabilité des universités.**



Les **nécessaires conventions** CPGE/EPSCP - BTS – EPSCP, Diplômes d'Etat/EPSCP



**Des quotas de boursiers** notamment en CPGE, **de bac Pros en BTS** qui ne nous sont **pas opposables** mais ne peuvent rester sans propositions de notre part.



**Le passage de tous les étudiants au régime général** de la sécurité sociale sans cotisation...



**Mais une contribution de 90€ par étudiant** de vers le CROUS qui après péréquation générera une dotation à chaque établissement afin d'engager des actions de prévention santé, des activités culturelles et sportives. Contribution qui ne concernera finalement ni les lycées publics ni les lycées privés sous contrat.

## 2. Les nouveaux mécanismes du portail Parcoursup.

[Accéder à la version détaillée ici](#)

[La Charte Parcoursup](#) – [Note sur l'examen des vœux](#)

[Le Calendrier détaillé](#) - [Un Ppt du MESRI détaillant le processus](#)

[Note sur la saisie des caractéristiques des formations](#)

**Des vœux Multiples (ex groupés) mais non classés**

**Des attendus avec des critères d'évaluation qui engagent pour le classement.**

**Une information transparente sur les chances de succès et d'insertion professionnelle.-**

**Une fiche avenir qui va être déterminante pour les classements y compris des universités.**

**Un espace motivation pour la formation à rédiger par le jeune qui suppose qu'on ne redemande pas de lettre de motivation complémentaire.**

**Une charte plus favorable au dialogue direct entre candidats et structure d'accueil, y compris en CPGE.**

**Des réponses des jeunes au fil de l'eau qui peuvent engendrer des problèmes de gestion des effectifs**

**De nouvelles modalités de gestion des jeunes sans proposition qui demanderont une action collective en région pour y être associés et faire vivre l'amendement voté à l'Assemblée Nationale :**

***« Lorsqu'un contrat conclu entre l'État et un établissement d'enseignement privé dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur prévoit l'application, à ces formations, de certaines des dispositions de l'article L. 612-3, le chef d'établissement est associé, le cas échéant, aux dispositifs de concertation que ces dispositions prévoient »***



**La création d'ambassadeurs du Sup via l'embauche de jeunes en Services Civiques**

**Quid des établissements de l'enseignement catholique dans ce dispositif ?**



**Les mesures en faveur de l'accompagnement à l'orientation en lycée avec :**

2 professeurs principaux en terminale.

1 semaine en décembre et une autre en février...

mais un besoin particulier d'accompagnement au retour de vœux

**Quid de la formation et de l'outillage des acteurs ?**

*Toute l'équipe RenaSup,*

*Yves RUELLAN, Jean Marc PETIT, Véronique BOROCCO, Elise DOSNON*

*vous souhaite un joyeux Noël et une belle année 2018*